

Lettre de Jules Montels

Nous recevons la lettre suivante :

Compagnons rédacteurs,

Le numéro du *Bulletin de la Fédération jurassienne* rendant compte du Congrès de la Haye m'a appris que le citoyen Abel Bousquet de Béziers (Hérault) avait été mis sur la sellette des inquisiteurs de Londres et décrété de mouchardise.

Je crois remplir un devoir en protestant contre cette accusation gratuite qui n'est fondée sur aucune preuve, et qui, à coup sûr, n'est que le produit d'une rancune personnelle et peut-être d'une divergence d'opinions *anti-marxistes*.

Je me permettrai en même temps de faire remarquer aux politiciens de l'Internationale que leur manière d'agir peu délicate pouvait dans cette circonstance être sévèrement qualifiée.

En effet, n'est-ce pas désigner aux *lois versaillaises* un citoyen français, *résidant en France*, que de proposer son expulsion de l'Internationale ?

Le citoyen mis en cause appartient-il ou a-t-il appartenu à notre-association ?

Là n'est pas la question, et nous croyons que les juges suprêmes auraient mieux fait de garder le silence à cet égard.

Ayant connu le citoyen Bousquet soit à Paris (pendant le 1^{er} siège), soit dans l'Hérault, je proteste contre l'accusation lancée contre lui, accusation toute *serrallière* ainsi que le prouvera la lettre ci-dessous empruntée à la *République* de Montpellier du 1^{er} janvier 1872 :

« Dans le numéro du 19 décembre , l'*Émancipation*, de Toulouse,

publie une lettre du citoyen Serraillier.

Cette lettre est une réponse au citoyen Razoua, au sujet d'une scission qui se serait produite dans l'Internationale.

Je n'ai pas à discuter ici les assertions des citoyens Razoua et Serraillier.

Mais il est de ma dignité d'honnête homme et de mon devoir de républicain de relever les insinuations malveillantes à mon égard, que le citoyen Serraillier cherche à glisser dans les esprits.

Je décline l'honneur d'être le correspondant de Razoua, puisque je ne lui ai jamais écrit ; je déclare formellement que je n'ai jamais connu Gustave Durand et Vermesch ; quant au reproche d'être le secrétaire du commissaire central Béziers, l'exacte rectification des faits le fera tomber de lui-même.

La municipalité de Béziers voulant s'entourer de fonctionnaires vraiment républicains et énergiques, m'offrit le poste de commissaire municipal.

Mon dévouement bien connu à la République démocratique et sociale, me fit passer sur les *inconvenients* que pouvait avoir cette fonction ; j'acceptai.

Une fraction de la démocratie vit alors avec envie cette nomination.

Elle ne put me pardonner cette marque de confiance et le bien que je pouvais faire au parti républicain.

Cette raison et aussi une assignation en police correctionnelle, pour un écrit politique, m'engagèrent à résigner mes fonctions ; ce que je fis. Je soupçonne fort, etc., etc.

J'attends dans le journal dont il est le correspondant, une rectification de la part du citoyen Serraillier : s'il s'y

refusait, je serais forcé de voir dans cet acte une lâcheté réelle, à laquelle je m'engage à appliquer la correction qu'elle mérite.

Salut fraternel.

Bousquet, Abel »

Deux mots pour finir :

Si le citoyen Bousquet a eu tort d'accepter l'emploi qu'il a un instant occupé, son acte est certainement atténué dans ce sens, que la municipalité de Béziers est essentiellement républicaine, composée qu'elle est de 17 ouvriers et de 10 républicains de de diverses nuances.

Salut et solidarité.

[/Jules Montels/]